

Procès-Verbal des délibérations

SEANCE DU 05 AOUT 2021



L'an deux mil vingt-et-un, le cinq août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY LE MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Date de convocation : 29/07/2021

PRÉSENTS : M. Bruno TAILLANDIER, M. François LEGER, Mme Mireille CHALOPIN, Mme Sandra COUTANT, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, M. Marcel DECOURTIEUX, Mme Brigitte HUGUENEY, Mme Christiane LEBERT, M. Fabrice LEVEQUE, Mme Marine MICHAUD, Mme Monique MONTESARDO et M. Dominique MOULINS.

ABSENTS EXCUSES : M. Stéphane LANDUREAU (pouvoir à M James CHERBONNIER) et M. Mathias LOJON (pouvoir à Mme Christiane LEBERT).

Secrétaire de séance : Mme Christiane LEBERT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 juin 2021.

Ordre du jour – séance du 05 août 2021

1. Délégation supplémentaire consentie au Maire par le Conseil Municipal pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et subdélégation au 1^{er} et 2^{ème} adjoint
2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Conservation du Patrimoine pour la restauration de Registre d'état civil
3. Extension du réseau de vidéoprotection – demande de subvention
4. Demande de subventions
5. Renouvellement du Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences » de Christian KALENITCH
6. Renouvellement du Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences » de Emmanuelle BLANQUART
7. Accord de principe pour adhésion à l'Opération de Revitalisation de Territoires (ORT)
8. Pour information, application de la délibération n°12-11-2020 – Attribution secours en cas de besoin urgent - Demande d'aide sociale du CAS de VALENCAÏ
9. Questions diverses

N° 01-08-2021 – Délégation supplémentaire consentie au Maire par le Conseil Municipal et subdélégation au 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

Reçu en
Préfecture le
26/08/2021

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Pour compléter la délibération n° 01-05-2020 du 25 mai 2020, attribuant onze délégations et dans un souci de favoriser une bonne administration communale et faciliter les démarches envers les organismes financeurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation supplémentaire suivante, la douzième à la liste des délégations déjà consenties :

- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à subdéléguer cette douzième délégation consentie, au premier adjoint et à la deuxième adjointe, en cas d'absence et d'empêchement du Maire.

N° 02-08-2021 – Restauration de registres d'Etat Civil - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre.

Reçu en
Préfecture le
06/08/2021

Dans la continuité du programme engagé pour la restauration des registres d'Etat Civil anciens, le Conseil Municipal décide :

- de faire procéder à la restauration de quatre registres de 1775-1784, 1785-1792, Naissances 1923-1932, Mariages 1933-1942,
- confie les travaux à l'entreprise « La Reliure du Limousin » 19360 MALEMORT Sur CORREZE, pour un coût total de 2 270.30 € HT,
- définit le plan de financement suivant :

- Département de l'Indre	20 %	454.00 €
- Fonds propres commune	80 %	1 816.30 €
- sollicite l'aide financière du Département de l'Indre à hauteur de 20 % du montant de la dépense.

N° 03-08-2021 – Extension du Réseau de vidéo protection - Demande de Subventions.

Dans la continuité de la mise en place par la municipalité de sa politique de protection de la population, des bâtiments et installations publiques et abords, la prévention de la délinquance et le renforcement de la sécurité et sur avis des services de la Gendarmerie, Monsieur le Maire propose d'équiper de nouvelles zones, à savoir le site de la Foulquetière, celui de la Salle des fêtes, de la salle AJC et la Zone artisanale de Beauvais, de dispositifs de vidéo protection par caméras

Reçu en
Préfecture le
30/08/2021

Bullet VPI. Ces équipements ont fait l'objet de devis chiffrés par la Société DIXYS de Poulaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize voix pour, une voix contre et une abstention :

- Émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire pour l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection sur les quatre sites,
- Accepte le devis établi par la Société DIXYS pour un montant de 32 985.00 € HT soit 39 582.00 € TTC pour l'extension du système de vidéo protection,
- Charge le Maire de solliciter Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une aide financière au titre de la DETR Fonds Sécurité, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Approuve le plan de financement suivant :

✚ Subvention Etat - DETR	40 %	13 194.00 €
✚ Subvention Département de l'Indre		
FAR	20 %	6 597.00 €
Bonification spéciale		
« vidéo protection du Département »	20 %	6 597.00 €
✚ Fonds propres	20 %	<u>6 597.00 €</u>
		32 985.00 € HT
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

N° 04-08-2021 – Répartition des subventions communales aux associations – année 2021.

Le Conseil Municipal décide de répartir comme ci-dessous les subventions qui seront prélevées sur l'article 6574 du budget 2021 :

Reçu en
Préfecture le
06/08/2021

Désignation de l'Association		Montant attribué
Association ARTO	(décision du Conseil Municipal à 14 voix pour)	600.00
Mission Locale	(décision du Conseil Municipal à 15 voix pour)	200.00
TOTAL		800.00

***N° 05-08-2021 – Renouvellement Contrat aidé PEC "Parcours Emploi Compétences"
KALENITCH Christian à compter du 7 septembre 2021.***

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi CUI-PEC « Parcours Emploi Compétence » pour une année, à compter de septembre 2020.

Reçu en
Préfecture le
06/08/2021

Monsieur le Maire expose que Monsieur Christian KALENITCH, recruté sur ce poste souhaiterait le renouvellement de son contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions,

- Vu les besoins de la collectivité en cette période pour l'entretien des espaces verts,
- Vu l'avis favorable de l'agent,
 - Décide de renouveler le contrat CUI-PEC « Parcours Emploi Compétences » de Monsieur Christian KALENITCH pour 6 mois supplémentaires à compter du 7 septembre 2021 et pour une durée de 35 heures hebdomadaires.
 - Autorise le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à cette décision.

***N° 06-08-2021 – Renouvellement Contrat aidé PEC "Parcours Emploi Compétences"
BLANQUART Emmanuelle à compter du 1^{er} octobre 2021.***

Par délibération n° 19-11-2020 en date du 23 novembre 2020, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi CUI-PEC « Parcours Emploi Compétence » pour neuf mois, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Reçu en
Préfecture le
06/08/2021

Monsieur le Maire expose que Madame Emmanuelle BLANQUART, recrutée sur ce poste donne entière satisfaction dans toutes les tâches qui lui sont confiées et que considérant les besoins de la collectivité, il lui a été proposé de renouveler son contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour,

- Vu les besoins de la collectivité,
- Vu l'avis favorable de l'agent,
 - Décide de renouveler le contrat CUI-PEC « Parcours Emploi Compétences » de Madame Emmanuelle BLANQUART pour 6 mois supplémentaires à compter du 1^{er} octobre 2021 et pour une durée de 20 heures hebdomadaires.
 - Autorise le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à cette décision.

N° 07-08-2021 – Accord de principe pour adhésion à l'Opération de Revitalisation de Territoires (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT « Opération de Revitalisation de Territoire » est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Reçu en
Préfecture le
26/08/2021

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également signer. Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les avantages que la Commune de LUCAY-LE-MALE aurait si elle se portait volontaire à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Au cas où la Communauté de Communes Écueillé-Valençay et la Commune de Valençay s'engageraient dans un projet de revitalisation du territoire, il conviendrait que la Commune de LUCAY LE MALE adhère au projet. Dès lors que le contenu de la convention, la durée, les secteurs d'intervention, le calendrier, les financements et la gouvernance seront précisés, la Commune prendrait une décision pour adhérer définitivement au projet d'ORT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe d'adhérer à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) avec la Communauté de Communes Écueillé-Valençay. Une prochaine délibération sera prise dès lors que le projet de convention sera élaboré.

N° 08-08-2021 – Attribution secours en cas de besoin urgent – Demande d'aide sociale du CAS de Valençay.

En application de la délibération n° 12-11-2020, le maire informe le Conseil Municipal qu'une somme de 196.73 € a été versée au titre d'un secours d'urgence pour une famille nécessiteuse, à la demande du CAS - Service social de Valençay.

N° 09-08-2021 – Questions diverses.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite d'une entreprise spécialisée pour le nettoyage de l'étang de La Foulquetière afin de remédier au

problème rencontré chaque été de présence de phytoplanctons (cellules de cyanobactéries) dans l'eau, obligeant la fermeture de la baignade et un coût important d'analyses d'eau. Une étude est en cours.

Le Conseil Municipal est informé de la réactivation du Plan Vigipirate.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

~~~~~